

ASSOCIATION VIVAL  
BP 14  
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES



## TEST DE NATATION

**Bulletin Officiel du 24 juillet 2003**

**Test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques en centre de vacances  
ou en centre de Loisirs.**

La pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associés, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par un maître nageur sauveteur.

Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau posée et non tendue.

Le parcours doit être réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1,80 mètres.

Nom : ..... Prénom :  
.....

Date de naissance : .....

Résultat du Test :  OUI  NON

A ....., le .....

Nom du Maître Nageur :

N° BEESAN :

Cachet et signature du Maître nageur

Cette attestation est à envoyer à  
Sylvie BRETEAU  
6 route des Coteaux  
44450 LA CHAPELLE BASSE- MER